

[Texte]

The Chairman: What is your wish about this resolution, to leave it open, Madam Gibeau?

Mme Gibeau: Je la laisserais ouverte. Je suis convaincue que le Comité est capable de prendre des décisions sages et appropriées selon les circonstances.

Le président: À chaque occasion.

Mme Gibeau: Chaque cas sera traité à son mérite. Je pense bien qu'on s'entend là-dessus. Dans certains cas, trois témoins, c'est trop et, dans certaines circonstances, peut-être qu'il serait approprié qu'il y en ait cinq. Je laisserais cela ouvert.

La motion est adoptée

The Chairman: Next is the subcommittee on agenda and procedure. Given that we are only eight members and we are all equal, would you consider that the committee would be the subcommittee on agenda and procedure, that we do not have a subcommittee on agenda and procedure but that we proceed as one committee?

Mrs. Finestone: I would find that perfectly acceptable with certain conditions: number one, that the opposition always be present; and number two, that you would proceed with at least a quorum.

The Chairman: A quorum of five.

Mrs. Finestone: No, your quorum you established at three.

The Chairman: We have to be clear on this. The quorum—

Mrs. Finestone: You call a committee meeting that would be dealing . . . Maybe I did not express myself clearly. But if you want to deal with agenda and procedure, as an example, you are calling an agenda and procedure committee meeting. I do not believe you should be held to the inability to proceed with that meeting without a quorum and that the quorum includes a member of the opposition. But I do not think you need to have a full committee when you are doing agenda and procedure. I may be wrong.

Mrs. Clancy: In general, we cannot change the fact that five is a quorum. That is procedure that is long established. What we have done here is decide that to hear witnesses we will see a quorum as three as long as one is a member of the opposition. I think we do the same thing here, that for agenda and procedure we see a quorum as three as long as one is a member of the opposition.

Mme Gibeau: J'irais même plus loin. Je dirais que je suis d'accord sur les deux premières parties. Quand il ne s'agit que d'un témoignage, il suffit de trois personnes, dont un membre de l'opposition, mais le quorum demeure de cinq personnes. Je propose que pour le Sous-comité du programme et de la procédure, le quorum soit de cinq personnes, dont au moins une de l'opposition. Je ne voudrais pas qu'on fasse un sous-comité. J'aimerais que le Comité complet des communications et de la culture soit aussi le Sous-comité du programme et de la procédure. Autrement dit, il n'y aurait pas de petits groupes. On est très peu nombreux. J'aimerais que tout le monde soit toujours invité au Sous-comité du programme et de la procédure et que le quorum soit de cinq personnes selon la procédure.

[Traduction]

Le président: Que voulez-vous faire de cette résolution, madame Gibeau? La laisser ouverte?

Mrs. Gibeau: I would leave it open. I am convinced that the committee is capable of making wise and appropriate decisions, depending on the circumstances.

The Chairman: Each time.

Mrs. Gibeau: Each case will be studied on its own merits. I think we agree on this. In some cases, three witnesses is too many, and in other cases, it might be appropriate to have five. I would leave that open.

The motion is adopted

Le président: Passons maintenant au sous-comité du programme et de la procédure. Étant donné que nous sommes huit membres et que nous sommes tous égaux, pensez-vous que le comité devrait être le sous-comité du programme et de la procédure, c'est-à-dire que nous n'ayons pas de sous-comité du programme et de la procédure, mais que nous agissions comme comité unique?

Mme Finestone: Je crois que c'est tout à fait acceptable sous certaines conditions: premièrement, que l'opposition soit toujours présente et deuxièmement, que nous procédions au moins avec le quorum.

Le président: Le quorum de cinq.

Mme Finestone: Non, le quorum que vous avez établi à trois.

Le président: Il faut que nous soyons clairs là-dessus. Le quorum . . .

Mme Finestone: Vous convoquez une réunion du comité qui porterait sur . . . Peut-être je ne me suis pas bien exprimée. Mais si, par exemple, vous voulez discuter de programmes et de procédures, alors vous convoquez une réunion du comité du programme et de la procédure. Je ne crois pas que vous devriez en être empêché faute de quorum et que ce quorum doive comprendre un membre de l'opposition. Mais je ne crois pas que vous avez besoin de tout le comité lorsque vous étudiez le programme et la procédure. J'ai peut-être tort.

Mme Clancy: En général, nous ne pouvons pas changer le quorum de cinq. C'est une procédure qui est établie depuis longtemps. Ici, nous avons décidé que pour entendre des témoins le quorum sera de trois personnes pourvu que l'une d'elles soit un membre de l'opposition. Je crois que nous faisons la même chose ici; pour le programme et la procédure, le quorum sera de trois personnes pourvu que l'une d'elles soit un membre de l'opposition.

Mrs. Gibeau: I would even go further to say that I agree with the first two parts. For testimonies, three people will be required, one being a member of the opposition, but the quorum will remain five people. I propose that for the Subcommittee on Agenda and Procedure, the quorum be five people, with at least one being a member of the opposition. I don't think we should make it a subcommittee. I would like the whole Committee on Communications and Culture to also be the Subcommittee on Agenda and Procedure. In other words, there would not be small groups. We are few. I would like everyone to always be invited to the Subcommittee and Agenda and Procedure, and that the quorum be five people according to the procedure.